

Association Défense et Protection du Faron

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 février 1992

Rapport d'activité 2 juin 2012 — 3 juin 2013

I - VEOLIA : Suite à notre dépôt de plainte contre la société Veolia en décembre 2009, le procureur de la République a fixé une audience au tribunal correctionnel de Toulon le 8 octobre 2012.

Repoussée au 14 janvier 2013, cette audience a permis le dépôt de notre mémoire et la constitution partie civile. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 11 février 2013. A cette date, Veolia Eau, la SET (Service des Eaux de Toulon) et la SADE ont été condamnés à remettre le site en état selon les consignes ministérielles qui reprennent celles de la commission des sites du 13 octobre 2011. Les 3 sociétés ont également été condamnées à nous verser 3000 € de dommages et intérêts.

Nous avons pu nous constituer partie civile parce que nous sommes une association agréée.

C'est grâce à la pugnacité, la ténacité et l'unité d'action avec l'AVSANE, l'UDVN 83 et l'association de défense de la Haute Bosquette et riverains que nous avons réussi à faire condamner Veolia.

Actuellement, des travaux de réhabilitation sont en cours sur le site. Si nous notons 2 points positifs (la reconstruction de quelques murs de restanque et le nettoyage partiel du chantier), nous nous inquiétons d'un point préoccupant : la pose de branchages non broyés pour retenir la terre sur les talus en lieu et place de murs en pierre sèche. En l'état, les végétaux ainsi posés peuvent être, à notre avis, considérés comme des déchets verts et, une fois qu'ils auront séché, constituer un risque de départ de feu de forêt à proximité immédiate des habitations..

Avant l'audience du 17 juin et le délibéré définitif, nous remettrons au juge et au procureur un dossier photos pour illustrer l'état des travaux de réhabilitation.

II – Vente du Fort Saint Antoine

La Marine (Ministère des Armées) a fini de déménager ses archives après notre dernière assemblée générale. Dès la mise en vente officielle du fort et de ses terrains, nous avons alerté, le 19 juillet 2012, Monsieur Jean-Yves Le Drian et Madame Aurélie Filippetti sur le caractère patrimonial de ce fort, une des mémoires de Toulon, et sur l'attachement des Toulonnais pour les ouvrages militaires hérités du passé et grands témoins de leur Histoire. Nous leur avons demandé de tout mettre en œuvre pour que ce fort reste dans le domaine public en le rétrocédant soit à la commune soit à TPM soit au Conseil Général soit au Conservatoire du Littoral.

Le 5 septembre, nous nous sommes adressés une nouvelle fois au maire qui nous a fait répondre par Mme Levy, le 8 octobre 2012, qu'aucune collectivité territoriale ne s'engagerait sur ce site à cause de « handicaps trop nombreux et quasi rédhibitoires ».

Le 9 octobre, le Ministère des Armées nous a répondu que TPM et l'évêché avaient manifesté leur intérêt et que des négociations allaient être lancées.

Entre-temps nous avons créé un comité de soutien pour cette cause. Chacune des associations suivantes s'est exprimée auprès des ministères concernés : l'AVSANE, l'UDVN

83, MART, les Excursionnistes toulonnais, le Club alpin, l'Amicale laïque du Mourillon, la Fédération des CIL de l'Est avec ses 13 CIL adhérents, la Fédération des CIL de l'Ouest, Toulon @Venir, GRAN (Groupement de recherche en archéologie navale). Plusieurs personnalités politiques se sont adressées directement aux ministères : M. Alfonsi, Vice-Président du Conseil régional, M. Mateos, Conseiller municipal, M. Chesneau, Conseiller régional ; Monsieur Vitel, Député et Conseiller général, a, lui, choisi de s'adresser au Maire et Président de TPM.

Forts de ce large soutien, nous avons encore écrit aux ministères le 18 octobre 2012.

La réponse du ministère de la Défense nous confirme l'échec des négociations. Le bien sera donc prochainement « remis à France domaine de la direction départementale du Var en vue de sa cession ».

Nous avons alors pris un contact direct avec le Directeur du Conservatoire du Littoral qui s'est dit prêt à solliciter le ministère de la Défense auquel il est lié par une convention permettant **l'acquisition gratuite** pourvu qu' **une collectivité locale s'engage à gérer le site**. Or force est de constater que, même dans ce cas, M. Falco refuse de s'engager.

Résolus à persévérer, nous avons de nouveau envoyé un courrier à Mme Filippetti et réclamé une étude en vue du classement à l'inventaire des monuments historiques. Cette question, sur sa demande, sera étudiée par les services de la DRAC d'Aix-en-Provence.

Nous ne pouvons que déplorer que, face à Marseille et à Nice, Toulon fasse l'impasse sur son patrimoine historique alors que la ville a l'ambition de s'ouvrir sur le tourisme et la culture.

III – PLU

Il a été voté en Conseil municipal le 27 juillet 2012 et, en ce qui concerne le Faron, **toutes nos remarques** ont été prises en compte.

— A l'intérieur du site classé, nous avons obtenu : — 1. que l'ensemble du périmètre classé soit en zone Ns (naturelle sensible) alors que la municipalité avait prévu un zonage N moins contraignant et qui n'était en accord ni avec la loi Littoral ni avec l'appellation « Espaces remarquables » ;

— 2. que la totalité du site classé loi 1930 soit en EBC.

— A l'extérieur du site classé, nous nous félicitons également de l'inscription en zone N (naturelle non constructible) de parcelles anciennement en zone NB au POS ; de l'implantation d'EBC (espaces boisés classés). Ces remarques touchent essentiellement l'Hubac ; et, enfin, de la correction d'une erreur de rédaction dans le règlement de la zone N. En effet, il avait été omis de citer la zone Ns, ce qui aurait créé un vide juridique, cette zone (qui recouvre la totalité du site classé) se retrouvant alors **sans protection**.

IV – PPR et PPRIF chute de blocs

Nous nous félicitons que le PPR ait été voté en Conseil municipal courant 2012 mais nous regrettons qu'il ne soit toujours pas arrêté par le préfet.

En conséquence, les mesures de protection des personnes et des biens ne sont toujours pas prises.

En ce qui concerne le PPRIF : l'incendie de forêt est une préoccupation constante. Notre association s'est adressée sans résultat au préfet, M. Hugues Parant, le 18 décembre 2009, et à son successeur, M. Paul Mourier, le 28 janvier 2011.

Depuis 1934 (1^{er} chiffre à notre connaissance), plus de 30 incendies se sont déclarés sur le Faron. Ils ont détruit entre 1000 m² et 185 ha.

Nous ne comprenons pas que ce risque ne soit pas pris en compte par les Services de l'Etat. Nous sommes soutenus dans notre démarche par de nombreuses associations, AVSANE, UDVN 83, MART, Fédération des CIL de l'Est, Fédération des CIL de l'Ouest, Toulon @Venir, Association de la Haute Bosquette, CIL Toulon Nord-Est, etc. Année après année, une biomasse considérable se développe dans la partie privée où les propriétaires ne sont astreints à aucun entretien. C'est pourquoi nous avons constitué un dossier accompagné d'un rapport photos pour démontrer la dangerosité de ces lieux. Nous l'avons envoyé au nouveau préfet, M. Laurent Cayrel, le 6 mars 2013. Dossier à suivre.

V – Natura 2000

Le 18 octobre 2012, nous avons participé au comité de pilotage (COPIL) « Mont Caume-Mont Faron-Forêt domaniale des Morières » « Falaises du Mont Caume » en vue de la validation du Document d'objectifs (DOCOB)

Lors de la discussion, nous avons demandé un élargissement de la zone ZPS (zone de protection spéciale) du territoire de vie de l'aigle de Bonelli et l'ouverture des massifs dans le site qui abrite des espèces sédentaires comme la perdrix rouge.

Nous avons aussi réaffirmé que dans le cadre de Natura 2000, la course de moto « Dark Dog Tour », était un nonsens.

Le 30 avril 2013, le COPIL s'est réuni pour voter la structure officielle animatrice et fixer les principales missions pour les trois prochaines années. A cette occasion nous nous sommes inquiétés du parc de 18 éoliennes en projet sur la commune de Belgentier.

VI – Renouvellement de l'agrément

Le Grenelle de l'environnement a eu notamment pour conséquence néfaste d'obliger toutes les associations à renouveler leur agrément (juillet 2011).

Dorénavant, ces agréments sont renouvelables tous les 5 ans et, en outre, sont accordés par arrêtés préfectoraux ou ministériels dans le cadre départemental, régional, ou national. On constate que le cadre d'agrément communal dont bénéficie notre association a été volontairement supprimé. Les arrêtés pris par la ministre, du gouvernement précédent, n'ont pas été supprimés. Cette mesure signe la mort des associations locales.

Nous avons donc demandé le renouvellement de notre agrément. C'est parce que nous sommes une association agréée que nous avons pu nous constituer partie civile dans 3 affaires : la Valence (1997), la Guinguette (2012) et Veolia (2013). C'est encore grâce à l'agrément que nous avons été consultés dans le cadre du PLU, du PPR, du SCOT.

Cela dit, l'agrément local n'existant plus, on peut craindre que l'on refuse de nous accorder un agrément départemental en prétextant un champ d'activité trop étroit bien que nous représentions 212 adhérents dont 12 associations, soit 8741 membres. Si notre agrément venait à ne pas être renouvelé, on pourrait s'interroger sur la justification démocratique d'une telle décision.

VII – Reboisement

Cette année encore nous avons invité (avec l'AVSANE et l'UDVN 83) des collégiens varois à une journée de reboisement et de découverte de la nature.

La plantation a eu lieu autour de l'impluvium du fort Faron. Nous avons été épaulés dans cette tâche par l'association Tremplin et l'ONF. Le technicien de l'ONF a su captiver l'attention des adolescents, en leur expliquant le cycle de vie des arbres et comment on peut calculer leur âge.

Cette année, notre association a trente ans. Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport, elle est pleine d'allant et sa détermination n'est en rien entamée. Elle l'a démontré au cours des cinq années (2009-2013 !) nécessaires pour venir à bout du géant Veolia à force de pugnacité et grâce à l'unité d'action de plusieurs associations qu'elle a su fédérer.

Le Faron, de part son implantation géographique, sera toujours menacé par l'incompétence ou la malveillance des uns ou la cupidité des autres. C'est pourquoi il aura également toujours des défenseurs, amoureux de cet espace de liberté ouvert à tous et prompts à monter au créneau dès qu'il est menacé.

Rapport d'activité clos par le Conseil d'administration le 16 mai 2013